



MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DES NATIONS UNIES À NEW YORK

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DU DÉSARMEMENT

DEBAT GENERAL

INTERVENTION DE M. NICOLAS DI MASCIO,
PREMIER SECRETAIRE DE LA FRANCE AUPRÈS DES NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

=VÉRIFIER AU PRONONCÉ=

New York, le 7 avril 2025

Monsieur le président,

Tout d'abord, permettez-vous de vous féliciter pour votre accession à la présidence de cette session, et de vous assurer du plein soutien de ma délégation.

Cette Commission fournit une enceinte précieuse pour approfondir les délibérations des Etats membres sur les enjeux de désarmement et de sécurité internationale. Alors que nous abordons la deuxième année de ce cycle triennal, nous espérons que les discussions de cette session nous permettront d'approfondir des compréhensions communes sur les thèmes des deux groupes de travail, et de progresser vers l'adoption de recommandations concrètes l'an prochain.

Je souhaiterais partager les remarques suivantes sur les discussions des deux groupes de travail.

1/ S'agissant du groupe de travail 1, la France réitère son attachement à l'objectif de désarmement nucléaire général et complet, sous un contrôle international strict et efficace.

Cet objectif ultime ne peut être réalisé qu'à travers une approche réaliste et progressive, privilégiant des mesures pratiques qui permettent d'avancer dans la voie du désarmement en préservant le principe d'une sécurité non diminuée pour tous. En cohérence avec cette approche, la France a déjà pris de nombreuses mesures concrètes de désarmement, telles que la réduction de son arsenal nucléaire selon une logique de stricte suffisance ; la transparence sur le niveau de son arsenal ; le démantèlement irréversible et vérifiable de ses sites d'essais et de ses sites de production de matières fissiles.

La France entend continuer de promouvoir des propositions concrètes qui permettent des progrès effectifs vers l'objectif de désarmement. Nous appelons ainsi à l'entrée en vigueur, le plus tôt possible, du Traité d'interdiction complète des essais, que la France a ratifié dès 1998. Nous soutenons le lancement immédiat, au sein de la Conférence du désarmement, des

négociations d'un traité interdisant la production de matière fissiles, sur la base du mandat dit Shannon. Nous encourageons également la poursuite de discussions sur la réduction des risques nucléaires. Sans se substituer au désarmement, la réduction des risques peut faciliter des progrès vers celui-ci, en contribuant au renforcement de la confiance.

Par ailleurs, la France rappelle son soutien au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire de l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Nous réaffirmons l'importance du deuxième pilier du Traité, alors que des crises graves mettent à l'épreuve le régime de non-prolifération. A cet égard, nous réitérons notre préoccupation face à l'escalade du programme nucléaire iranien, et notre appel à ce que l'Iran revienne au respect de ses engagements internationaux. Nous demeurons résolus à ce que l'Iran ne se dote pas de l'arme nucléaire, et rappelons notre engagement à négocier une solution diplomatique à cette fin. Nous appelons également la Corée du Nord à abandonner ses programmes illégaux d'armes de destruction massive, et à engager enfin des discussions en vue d'une dénucléarisation complète, irréversible et vérifiable.

Conformément au troisième pilier du Traité, la France reste également attachée à la promotion et au développement de l'usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

La délégation française participera activement aux travaux du comité préparatoire qui se tiendra dans quelques semaines à New York. Nous souhaitons qu'il pose les bases de discussions constructives et productives lors de la Conférence d'examen de 2026.

2/ S'agissant du groupe de travail 2, nous remercions sa présidence pour le travail initié l'an dernier, qui a donné un cadre à nos réflexions sur les technologies émergentes, en offrant une vision globale des processus diplomatiques en cours dans ce domaine. La France réaffirme son engagement dans les processus qui visent à garantir que le développement de ces technologies respecte le droit international.

Dans le domaine de l'intelligence artificielle, nous réaffirmons notre soutien aux travaux de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) pour répondre aux enjeux juridiques, humanitaires et sécuritaires liés aux systèmes d'armes létaux autonomes. Sur la question, plus large, des systèmes d'armes intégrant de l'IA, le récent Sommet de Paris a vu l'adoption, par 27 Etats, d'une déclaration qui réaffirme notre engagement à ne jamais confier la décision de vie ou de mort à une machine opérant hors de tout contrôle humain.

Dans le domaine de la cybersécurité, la France rappelle son soutien au cadre normatif de comportement responsable des Etats dans le cyberspace. Nous souhaitons que le Groupe de travail à composition non limitée 2021-2025, qui conclura son mandat cet été, puisse s'accorder sur l'établissement d'un mécanisme de Programme d'action, qui permettra la mise en œuvre et le développement ultérieur de ce cadre normatif.

S'agissant de l'espace extraatmosphérique, la France est favorable à la poursuite du développement de normes de comportement responsable pour renforcer dès à présent la sûreté spatiale et fournir des éléments qui pourraient constituer une base pour la négociation

de possibles instruments juridiquement contraignants. Nous participerons dans cet esprit au nouveau Groupe de travail à composition non limitée sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans tous ses aspects.

Dans le respect des mandats de ces différents processus, nous nous tenons prêts à examiner les options pour que le second groupe de travail de cette Commission puisse contribuer à l'avancée des travaux sur les technologies émergentes dans le contexte de la sécurité internationale.

Je vous remercie./.